

CCAS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	11.09.2023	D2023-21 à D2023-25		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

SEANCE N° 28 DU 11 SEPTEMBRE 2023

5 questions, numérotées de D2023-21 à D2023-25

PROCES-VERVAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

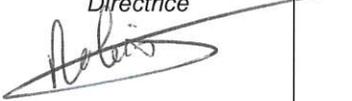
Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-21 à 25	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
04.09.2023	17h00	Sylvie MALOIZEL	18h40	

Vice-Président Bruno ASSELOT 	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL Directrice 
--	---

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 11 SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Juin 2023	D2023-21
2.	Noël Solidaire	D2023-22
3.	Formation « En route vers le bonheur professionnel » auprès de l'équipe du CCAS	D2023-23
4.	Budget 2023 – Décision Modificative n°2	D2023-24
5.	Compte-rendu des décisions prises par délégations – Aides facultatives et Aides Légales, Téléassistance, Domiciliation	D2023-25
6.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2023-21	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 Juin 2023
D2023-22	➤ Contrat spectacle « Magico Rigolo »
D2023-23	➤ Descriptif Formation « En route vers le bonheur professionnel »
D2023-24	➤ Décision Modificative n°2
D2023-25	➤ Tableau des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Téléassistance, Domiciliation

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	28	11.09.2023	D2023-21

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2023
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°27 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 Juin 2023 a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 Juin 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	28	11.09.2023	D2023-22

OBJET	NOEL SOLIDAIRE
-------	-----------------------

VS/SM

Chers collègues,

Comme les deux années précédentes, le CCAS de Flers et les maisons d'activités souhaitent proposer un spectacle commun à leurs usagers pour Noël. Cette organisation permet de réunir davantage de familles mais également de leur offrir un spectacle de qualité.

La date retenue est le mercredi 13 décembre 2023 après-midi au Forum. Le spectacle retenu s'intitule « Magico Rigolo » et sera proposé par Normandie spectacles. Il s'agit d'un spectacle interactif mêlant la magie, l'humour et la musique. Le prix de cette prestation est de 1260€ soit 420€ pour le CCAS, 420€ pour la maison d'activités St Michel et 420€ pour la maison d'activités E. Halbout.

S'en suivra un goûter et des animations en partenariat avec l'Ecole des Parents et des Educateurs, dont le coût sera également réparti sur les trois structures.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir adoptée par la délibération n°D2020-10 du 2 juillet 2020, reçue en Sous-Préfecture le 17 suivant, le Vice-Président a accepté, par décision n°2023-85 du 31 août 2023, les conditions et signé les contrats avec Normandie Spectacles pour la somme de 420 € TTC.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – PRENDRE ACTE** de l'organisation du spectacle de Noël 2023.

ADOpte A L'UNIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT rappelle qu'il s'agit d'une belle action qui fonctionne bien et peu coûteuse. A l'issue du spectacle, il y aura comme l'an dernier un goûter et des jeux mis à disposition par la ludothèque.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	28	11.09.2023	D2023-23

OBJET	FORMATION « EN ROUTE VERS LE BONHEUR PROFESSIONNEL » AUPRES DE L'EQUIPE DU CCAS
-------	--

SM

Chers collègues,

Suite aux retours très positifs des différentes sessions de l'action « En route vers le bonheur » que le CCAS mène auprès des usagers, l'équipe du CCAS a exprimé le souhait de pouvoir en bénéficier. En accord avec le service Ressources Humaines, il a été demandé aux deux professionnelles qui animent cette formation, à savoir **Virginie SOINARD**, Conseillère en Economie Sociale et Familiale et formatrice au CCAS et **Sandrine MADELINE-GOSSELIN**, art-thérapeute s'il était possible de transformer cette action pour l'adapter à un cadre professionnel, une démarche de bien-être au travail.

Ainsi, les deux intervenantes proposent une formation à l'ensemble de l'équipe du CCAS sur 21 séances s'étalant d'octobre 2023 à juin 2024 pour un volume horaire totale de 34h30. Afin de ne pas empiéter sur l'accueil du public, les séances auront lieu en dehors des heures d'ouverture, soit le lundi matin de 8h15 à 9h45.

Le coût total de cette formation s'élève à 2 857,58 €. Cette action n'ayant pas été prévue dans le cadre du plan de formation 2023 de la Ville et les budgets de formation de la Ville étant déjà consommés pour 2023, il est proposé que le CCAS prenne en charge les séances de l'année 2023, soit 1 006.61 €. Les séances de 2024, d'un montant de 1 850.97 € seront quant à elles proposées sur le budget 2024 de la Ville. Si toutefois cette somme n'était pas votée par la Ville, le CCAS la prendrait sur son budget.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** la mise en place de la formation « En route vers le bonheur professionnel » auprès de l'équipe du CCAS.
- 2 – AUTORISER** le financement des séances 2023, soit 1 006.61 €.
- 3 – S'ENGAGER** à inscrire au budget 2024 la somme de 1 850.97 € si la Ville ne prenait pas en charge cette dépense.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT rappelle que cette action, déjà testée auprès des usagers, a des retombées très positives, comme ont pu en témoigner les personnes présentes lors de l'exposition qui a eu lieu à l'Épicerie Sociale en juin dernier. Les administrateurs échangent sur l'art-thérapie et l'intérêt de ce mode d'expression.

Les administrateurs questionnent le fonctionnement de la formation dans la fonction publique. **Madame MALOIZEL** explique que la collectivité cotise au CNFPT, qui est le Centre National de Formation de la fonction Publique Territoriale. Les agents peuvent ainsi suivre des formations dispensées par cet organisme. La collectivité dispose également d'un budget pour suivre des formations qui ne sont pas dispensées par le CNFPT. C'est par exemple le cas de la présente formation. Or, pour 2023 le budget formation hors CNFPT est déjà consommé, d'où la demande de prise en charge par le CCAS. Cette demande de formation sera inscrite dans le cadre de préparation budgétaire de la Ville pour 2024. Si les crédits votés sont suffisants, les séances

seront alors prises en charge par la ville, si ce n'est pas le cas, elles seront prises sur le budget du CCAS.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	28	11.09.2023	D2023-24

OBJET	BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2
-------	--

Chers Collègues,

L'exécution du budget général pour l'exercice 2023 voté par délibération du 28 mars dernier, conduit à proposer une modification permettant de régulariser certaines écritures comptables.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT précise qu'il s'agit d'une régularisation suite à une erreur de saisie dans le budget principal.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	28	11.09.2023	D2023-25

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 20 Juin et le 31 Août 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	4	1	3	533.56 €
Aide financière sur facture	4	1	3	456.00 €
Assurance habitation				
Bons alimentaires	17	1	16	1 000.00 €
Bon carburant	2		2	130.00 €
Bon fournitures	145		145	3 625.00 €
Bon sandwich				Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	276	5	271	Non chiffré
Carte de bus Sésame	256	4	252	Non chiffré
Centre de loisirs	1	1		
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	65	5	60	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau	1	1	0	Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	11	2	9	898.53 €
FSL Gaz – Secours gaz				
Inhumation indigent				
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle				
Nouvelle aide énergie	3	1	2	750.00 €
Secours facture eau	11		11	994.83 €
Secours fioul				
Séjour vacances	4		4	400.00 €
TOTAL	800	22	778	8 787.92 €

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 20 Juin et 01 Septembre 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée **1** installation a été effectuée et **4** résiliations, portant le nombre d'abonnés à **108**

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 20 Juin et 01 Septembre 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **20** attributions, **7** résiliations et **1** refus d'élection de domicile ont été signés, portant le nombre de domiciliés à **98** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Concernant les aides accordées, **Monsieur ASSELOT** pointe à nouveau les longs délais de traitement de la CAF que le CCAS compense avec des bons alimentaires.

Les administrateurs s'interrogent sur la situation d'une personne ne percevant que 100 € d'indemnités journalières. **Madame MALOIZEL** explique qu'il s'agit d'une personne ayant peu cotisé et ayant un petit salaire. Les administrateurs demandent si la prime d'activité peut être sollicitée en complément. **Madame MALOIZEL** va vérifier.

Concernant les aides à l'énergie, **Monsieur ASSELOT** regrette le peu de sollicitation malgré les efforts de communication. **Gérard DELACOUR** demande si, suite à la formation sur les questions énergétiques avec EDF l'an passé, nous conseillons aux personnes ayant souscrit des contrats au tarif de marché de revenir à un tarif réglementé. **Madame MALOIZEL** explique qu'effectivement les agents du CCAS conseillent de revenir au tarif réglementé. **Monsieur DELACOUR** explique l'intérêt d'avoir un chauffe-eau thermodynamique pour réduire sa consommation d'électricité et rappelle que l'application EDF et Moi permet de suivre sa consommation.

Les administrateurs font remarquer que les logements situés quartier des Fleurs sont très énergivores. Il est rappelé qu'à partir de 2025 les logements classés G ne pourront plus être mis en location. La rénovation du quartier St Michel avance bien, avec une isolation extérieure des bâtiments et la mise en place d'ascenseurs quand cela est possible. Pour les immeubles dans lesquels il n'est pas possible d'installer un ascenseur, les bailleurs prévoient des terrasses et balcons.

Concernant le tableau financier des secours, **Monsieur ASSELOT** signale une hausse de 35% des aides à la restauration scolaire par rapport à l'an dernier. Les achats de denrées pour l'épicerie ont également augmentés, mais c'est à mettre en relation avec l'accueil des Ukrainiens. **Monsieur ASSELOT** indique que la Ville continue d'en accueillir toutes les 5 semaines environ.

Concernant les domiciliations, les administrateurs font remarquer le nombre importants d'Afghans arrivant d'autres départements. **Monsieur DELACOUR** demande s'ils sont en règle en terme de droit au séjour. **Madame MALOIZEL** répond qu'ils ont tous le statut de réfugiés et qu'ils arrivent pour travailler chez SNV, en étant hébergés par d'autres Afghans. **Madame MALOIZEL** pointe la barrière de la langue, qui rend les échanges compliqués. **Madame EYOT** s'interroge sur les cours de Français Langue Etrangère, qui devraient permettre un meilleur apprentissage. **Madame MALOIZEL** indique que l'Etat est en train de déployer le programme AGIR, Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés pour travailler la question de l'apprentissage du français ainsi que l'accès au logement et à l'emploi.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	28	02.05.2023	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Solidarité Bocage

Monsieur ASSELOT annonce le décès de **Monsieur Dominique LEVOYER**, président de l'association Solidarité Bocage. Une assemblée générale extraordinaire va être organisée prochainement pour élire un nouveau président.

Difficultés des associations d'aides alimentaires

Monsieur ASSELOT informe des difficultés d'approvisionnement rencontrées des associations d'aide alimentaire. Il rappelle que le CCAS anime une coordination de ces associations pour mettre en commun des moyens logistiques et être ainsi en capacité d'aller chercher des dons volumineux ou de nouveaux partenariats. **Monsieur CHESNAIS** et **Madame VINCENT** confirme en expliquant un gros manque de lait aux Restos du Cœur. **Monsieur ASSELOT** souhaite que les associations soient davantage réactives lorsque des opportunités de dons se présentent.

La semaine Bleue

Monsieur ASSELOT communique aux administrateurs le programme de la Semaine Bleue et remercie l'équipe du CCAS pour le travail accompli. Le programme est très riche : conférences, deux pièces de théâtre, une balade contée, un spectacle de chorales...

Territoire Zéro Non Recours

Monsieur ASSELOT donne la parole à Sylvie **MALOIZEL** pour présenter l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours et la remercie pour le travail accompli sur ce dossier.

Madame MALOIZEL explique que l'Etat a lancé au printemps un appel à projet pour lutter contre le non recours aux droits sociaux. En effet, on estime que 30 % des Français ne demandent pas les prestations auxquelles ils ont droit : il peut s'agir par exemple du RSA, de la prime d'activité, de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées, etc. Avec les partenaires CAF, Conseil Départemental, MSA, CPAM et Pôle Emploi, le CCAS a proposé une expérimentation visant à mieux communiquer auprès des habitants sur leurs droits, et leur proposer un diagnostic complet des droits potentiels, les accompagner dans l'ouverture et le maintien du droit.

Flers est le seul territoire normand retenu. Au total, ce sont 39 expérimentations qui seront menées en France. Le projet est prévu sur 3 ans avec un financement de l'Etat d'environ 150 000 €. Il s'agit essentiellement de valorisation de temps de travail.

Une phase de préparation est prévue de septembre à décembre 2023 : il s'agit de construire avec les partenaires les outils de communication et le parcours des usagers. Les habitants seront associés à la création des outils de communication. La phase opérationnelle débutera réellement en janvier 2024.

Sylvie MALOIZEL rappelle qu'il ne s'agit pas que le CCAS fasse tout : l'idée est de travailler étroitement avec les partenaires pour définir le rôle de chacun dans ce projet et éviter de se renvoyer les usagers d'un guichet à l'autre.

Prochaine séance

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **Lundi 6 novembre 2023, à 17 h 00**, en salle du Moulin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 18h40.